



VILLE DE VÉZELAY
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 21 février 2025

Nombre de membres en exercice : 9 L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un février l'assemblée régulièrement convoqué le 17 février 2025, s'est réuni sous la présidence de Hubert BARBIEUX.

Présents : 7

Votants : 8

Sont présents : Hubert BARBIEUX, Lorant HECQUET, Gérard RAVELLI, Sandra CHANVIN, Sylvie GUILLEMARD, David LEFEVRE, Marie-Dominique VANDENBROEK

Représentés : Philippe MIANE

Excusée : Marianne FOUCHET

Secrétaire de séance : David LEFEVRE

La séance est ouverte à 18h

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. Informations diverses du Maire
 2. Informations du Maire sur ses délégations
 3. Informations sur les décisions de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan
 4. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 24 janvier 2025
 5. Retrait de la délibération n°2025-DE-007 relative à l'adhésion au service d'instruction du droit du sol de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan
 6. Adhésion au service d'instruction du droit du sol de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan : signature d'un avenant à la convention
 7. Validation de l'événement "Flamme olympique" et de son plan de financement
 8. Avis sur le projet d'extension du site Natura 2000 sur la commune de Vézelay
- Questions diverses

Monsieur le Maire propose le retrait de l'ordre du jour du point 8 : avis sur le projet d'extension du site Natura 2000 sur la commune de Vézelay.

Par ailleurs, l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 24 janvier 2025 est décalée à la prochaine séance.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité. L'ordre du jour est alors approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire précise que l'association Evénements Vézélien interviendra à la fin de la séance pour faire le bilan de la Guinguette éphémère 2024 et présenter son projet 2025.



VILLE DE VÉZELAY
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 21 février 2025

1 - Informations diverses du Maire

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- **Bois de la Madeleine** : une réunion téléphonique de restitution des contrôles du SPANC a eu lieu le 06 février dernier :

Synthèse :

30% des habitations ont une installation d'assainissement non collectif conforme ;

30% des installations devront être modifiées au moment de la vente ;

30% des installations ne sont pas conformes ;

10% n'ont pu être visitées.

Par ailleurs, une dératisation est à prévoir dans le hameau.

- **Maison France services** : le chantier est enfin complètement terminé et réceptionné. Le dernier décompte général définitif est en attente de réception.
- **Base d'adresses locale** : cette obligation imposée par le Loi 3DS de 2022, va amener à des changements d'adresse pour 148 habitants sur 454.
Il est prévu d'organiser une réunion publique et communiquer via une note d'information. La maison France services et la mairie accompagneront les usagers dans leurs démarches administratives liées à leur changement d'adresse.
- **Ecole** : un conseil d'école s'est tenu le 18 février 2025
Les effectifs prévisionnels pour la rentrée de septembre 2025 sont les suivants : 13 enfants en maternelle et 13 enfants en élémentaire.
Pas de changement pour l'année scolaire 2025/2026.
- **Maison de la Goulotte** : il a été demandé au SDIS 89 le passage de la commission de sécurité.

2 - Information du Maire sur ses délégations

- **EFD ABAFLAM** :

Extincteurs + panneaux éclairage écoles + salle gothique + extincteurs ateliers, chaufferie et salle des fêtes : 2 169 € TTC

- **Thomas BONNY** : dératisation secteur route de l'Etang : 1 377 € TTC

- **AGUIAR** : élagage arbres (remparts sud, place Borot, mairie, place du champ de foire et parking sous hôtel de la Poste) : 3 840 € TTC

- **PRODEFIB** : défibrillateurs : 4 345 € TTC

- **ROGER MARTIN** :

• Prolongation réseau d'eaux pluviales : 5 793 € TTC

• Réfection rue de l'Argenterie : 31 500 € TTC

• Réfection bande roulante Parking du Clos : 7 734 € HT (BP stationnement)

- **Cabinet ROUX** : expertise pour l'actualisation de la valorisation de la basilique : 4 488 € TTC



VILLE DE VÉZELAY
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 21 février 2025

- **SAGELEC** : maintenance des toilettes automatiques : 1 908 € TTC
- **FLOWBIRD** : Terminaux de contrôle du stationnement : 2690 € HT + 1670 € de redevance annuelle
- **ICO imprimerie** : 2 bâches de communication travaux parvis : 368 € TTC

3 - Information sur les décisions de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan

- Intégration de la CCAVM au capital de l'Agence d'attractivité de l'Yonne (développement touristique – fonctionnement financé par le Conseil départemental de l'Yonne) ;
- Office de tourisme intercommunal : retrait de la Communauté de Communes du Serein ;
- Bilan de la consultation et approbation de la modification simplifiée n°3 du PLUI ;
- Modification du règlement de l'aire d'accueil des gens du voyage ;
- Attribution du marché « accueil, transfert et traitement des déchets ménagers issus des collectes » à l'entreprise SUEZ ;
- Attributions de compensation définitives 2024 : 53 013 € pour la Commune de Vézelay ;
- Tarifs de la piscine pour l'année 2025.

4 - Retrait de la délibération n°2025 DE 007

Par délibération N°2025_DE_007 en date du 24 janvier 2025, le Conseil municipal a décidé de ne plus adhérer au Service commune d'instruction des autorisations du droit du sol de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan.

Compte tenu des conséquences d'une telle décision, il est proposé le retrait de cette délibération.

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Sandra Chanvin ne participe pas au vote.

Pour : 7 voix

Contre : /

Abstention : /

Le Conseil municipal vote le retrait de la délibération n°2025_DE_007.

5 - Adhésion au service commun d'instruction des autorisations

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune de Vézelay adhère, par convention délibérée le 29 octobre 2022, au Service commun d'instruction des autorisations du droit des sols de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan.

Sont confiés au service :

- Les certificats d'urbanisme B (opérationnel renseignant sur la faisabilité d'un projet de construction)
- Les permis de construire

VILLE DE VÉZELAY
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 21 février 2025

- Les permis de démolir
- Les permis d'aménager

Il est proposé aujourd'hui d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention ayant pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols.

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Sandra Chanvin ne participe au vote.

Pour : 7 voix

Contre :

Abstention : /

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au Service commun d'instruction des autorisations du droit des sols et décide de confier au service les dossiers suivants :

- ***Les certificats d'urbanisme B***
- ***Les permis de construire***

6 - Validation de l'événement "Flamme olympique" et approbation du plan de financement

Le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire, le 23 novembre 2023, a demandé tous types de subventions pour l'organisation du passage de la flamme olympique en juillet 2024.

La Commune a déposé une demande de subvention au titre des fonds Leader pour le passage de la Flamme olympique, le 11 juillet 2024.

Parmi les documents à joindre au dossier, doit figurer une délibération du Conseil municipal faisant apparaître le plan de financement indiquant les dépenses et recettes

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le plan de financement suivant, d'autoriser le Maire à demander une subvention au titre des fonds Leader :

DEPENSES	MONTANT HT		RECETTES	MONTANT HT
FOURNITURES	203,55			
FOURNITURES DE VOIRIE	348,14		FONDS LEADER	41 946,84
AUTRES FRAIS DIVERS	7 464,75			
FETES ET CEREMONIE	29 009,58			
RECEPTIONS	1 083,16			
DIVERS	2 739,33			
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 098,33			
TOTAL	41 946,84		TOTAL	41 946,84



VILLE DE VÉZELAY
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 21 février 2025

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 8 voix

Contre :

Abstention : /

Le Conseil municipal approuve le principe d'organisation de l'événement « Passage de la flamme olympique » le 11 juillet 2024, approuve le plan de financement figurant ci-dessus et autorise le Maire à demander une subvention au titre des fonds Leader.

Questions diverses

Gérard Ravelli :

Il interroge sur la réalisation de l'assainissement collectif au hameau de l'Etang qui était une promesse électorale du mandat de 2014. Cette opération s'impose pour protéger la source.

2 possibilités :

- 1 fosse toutes eaux de 10 000 litres
- 1 lagunage fait de roseaux.

Il est impératif que ce projet avance.

Le réseau d'eau au hameau des Bois de la Madeleine, sur 550 mètres à partir de la route des Chaumots. Un subventionnement est à demander à l'Agence de l'eau Seine Normandie et voir l'éligibilité à la DETR.

David Lefèvre :

Il interroge sur les risques de fermeture de la ligne ferroviaire Avallon/Paris. Sera-t-elle remplacée par des bus ?

Il interroge sur la nouvelle boule installée sur le clocher Saint-Pierre : il lui est répondu qu'un courrier recommandé avec accusé de réception a été envoyé immédiatement après l'installation à l'entreprise Totem, en charge des travaux.

Intervention de l'association Evénements Vézeliens

M. Jacquat et Mme Bisbrouck remercient le Conseil municipal et le service technique municipal de leur soutien ; ils présentent le bilan moral et financier de la Guinguette éphémère de 2024

Ils présentent le projet 2025.

L'assemblée générale de l'association aura lieu au mois de mars 2025.

Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès de la mairie d'ici le 15 mars 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

SIGNATURES :

Le Maire,

Hubert BARBIEUX

Le secrétaire de séance

David LEFEVRE